

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 02 / 2016
(14/04/2016)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le quatorze avril, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2016

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT	X				
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Marie-Thérèse BONNAFOUS	X				
Evelyne TISSOT	X				
Fabienne MOLTO	X				
Jacqueline TIBALD		X	Jean LOUBAT	X	
Max AMOUROUX	X				
Bernard GRACIA	X				
Corinne DEVEZE	X				
Guillaume BOU		X	Emile RAGGINI	X	
Marie SIRVEIN	X				
Julien BRIANC	X				
Gauthier ESCUDERO	X				
TOTAL	15	13	02	02	0
Quorum:	08	oui	Nombre de voix:	15	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour. La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil Municipal du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
 -
 -
- } (cf. détails en fin de document)

Il fait également le point sur causés par la tempête de la fin de semaine et sur la situation de certains foyers encore privés d'électricité.
La préfecture a été informée de ce premier bilan.

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Il est rappelé qu'en règle générale, l'ordre du jour d'une convocation est déterminé et établi par le maire. Dans certains cas, il peut être fixé par le suppléant du maire ou par le préfet.

En la matière, les conseillers municipaux ont, cependant, un droit de proposition. Cette proposition doit être formulée assez tôt pour que le maire, s'il l'accepte, puisse l'inscrire à l'ordre du jour à temps afin de respecter les délais d'envoi de la convocation et le droit d'information des élus exigés par les textes. Le maire ne peut, ainsi, donner une suite favorable à la demande d'examen d'une affaire présentée en début ou au cours d'une séance du conseil municipal. En conséquence, lors d'une séance, le conseil municipal ne peut délibérer valablement que sur les questions figurant à l'ordre du jour de cette session, mentionné sur la convocation.

Néanmoins, il est permis de penser que cette règle n'interdit pas au conseil municipal de délibérer sur un certain nombre de questions dans le point "divers", à l'exclusion de toute affaire importante. En effet, les "questions diverses" ne doivent porter que sur des éléments mineurs.

Sur rapport de Monsieur le Maire, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

PROPOSITIONS :

A - INTERCOMMUNALITE

Décision

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...

B – FINANCES

⇒ 1 :	REPRISE DES RESULTATS FINANCIERS ANTERIEURS. AFFECTATION DES RESULTATS.	n°08
⇒ 2 :	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016	n°08
⇒ 3 :	APPROBATION DU BUDGET GENERAL POUR 2016. (M14)	n°08
⇒ 4 :	CONTRAT DE PRÊT AUPRES DE LA C.R.C.A.M - Budget 2016 (R1641 / M14)	n°09

C – TRAVAUX D'EQUIPEMENT

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		
⇒ 4 :		

D – IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...
⇒ 3 :		n°...
⇒ 4 :		n°...

E - URBANISME

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...

F – SERVICES PUBLICS

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		
⇒ 4 :		

G – ECONOMIE LOCALE

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		n°...

H – GESTION DU PERSONNEL

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...
⇒ 3 :		n°...



QUESTIONS DIVERSES :

⇒ 1 :	<i>(Ces sujets sont développés en fin de document)</i>
⇒ 2 :	<i>Actualités diverses</i>

4) DECISIONS

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Pour l'année 2016, la proposition de budget primitif de la commune se chiffre à **2 354 639,43€**. La section de fonctionnement s'élèverait à 1 351 941,64€ et la section d'investissement à 1 002 697,79€.

Le tableau qui suit synthétise dans les vues d'ensemble du budget, les chapitres comptables qui ont été validés par la commission des finances.

BUDGET GENERAL 2016

BUDGET PRIMITIF 2016

STRUCTURE ET RATIOS

DEPENSES				RECETTES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
EQUILIBRE BUDGETAIRE							
CHAP	LIBELLE	CREDITS	TAUX	CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX
			0.00%				0.00%
11	Charges générales	286 463.00	12.17%	70	Produits des services	3 580.78	0.15%
6288	Réserves	25 533.85	1.08%	72	Travaux en régie	111 500.00	4.74%
12	Charges de perso.	555 185.06	23.58%	7311	Contributions directes	579 249.00	24.60%
14	Comp. TPU	19 868.48	0.84%	73	Autres taxes	66 363.00	2.82%
			0.00%				0.00%
65	Autres charges	156 414.84	6.64%				0.00%
	(Elus, cotis., subv)		0.00%	74	Dotations & Particip	340 600.19	14.47%
			0.00%				0.00%
66	Charges financ.	26 647.52	1.13%	75	Autres produits	34 974.46	1.49%
			0.00%				0.00%
67	Charges exception	1.00	0.00%	76	Produits financiers	6.16	0.00%
6811	Amort. subv. équip.	587.87	0.02%				0.00%
0,22	Dépenses imprévues	70 000.00	2.97%	77	Produits exception.	5 986.76	0.25%
			0.00%				0.00%
0,23	Transfert	211 240.02	8.97%	0,13	Atténuation charges	33 612.62	1.43%
0,42	Prov. / Dotations	0.00	0.00%	0,42	Reprise /Provisions	0.00	0.00%
0,02	Déficit antérieur	0.00	0.00%	0,02	Résultats affectés	176 068.67	7.48%
	TOTAL	1 351 941.64	57.42%		TOTAL	1 348 339,54	56,99%

**SECTION D'INVESTISSEMENT
EQUILIBRE BUDGETAIRE**

103	Préfinancement TVA	20 000.00	0.85%	1022	T.L.E + T.A	14 212.00	0.60%
16	Remb. capital	89 941.03	3.82%	10222	FCTVA	40 896.74	1.74%
		0.00	0.00%	1068	Affectation N-1	335 459.16	14.25%
20	Frais d'études		0.00%	13	Subventions	270 302.00	11.48%
21	Immo. Corporelles		0.00%	2031	O.O.B	0.00	0.00%
23	Immob. en cours		0.00%	16	Créances / Prêts	100 000.00	4.25%
	Ss-total opérations	719 530.91	30.56%	16873	O.O.B / op. 020	0.00	0.00%
27	Créances	0.00	0.00%	R024	Ventes	30 000.00	1.27%
2031	Réserves	0.00	0.00%	0,21	Transfert	211 240.02	8.97%
0,01	Déficit antérieur	173 225.85	7.36%	0,01	Excédent antérieur	0.00	0.00%
0,40	Provisions	0.00	0.00%	0,40	Reprise / provisions	0.00	0.00%
			0.00%		Amort. subv. équip.	587.87	0.02%
	TOTAL	1 002 697.79	42.58%		TOTAL	1 002 697.79	42.58%
	RESULTAT PREVISIONNEL	2 354 639.43	100.00%			2 354 639.43	100.00%

1/ VOTE DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2016

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice précédent,

APRES avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter le projet de budget 2016, qui comprend un budget principal et aucun budget annexe ou rattaché, ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 002 697.79	1 002 697.79
Fonctionnement	1 351 941.64	1 351 941.64
Total	2 354 639.43	2 354 639.43
BUDGET N-1		
Investissement	1 533 504.35	1 533 504.35
Exploitation	1 243 362.26	1 243 362.26
Total	2 776 866.61	2 776 866.61
EVOLUTION		
Investissement	-530 806.56	-530 806.56
Fonctionnement	108 579.38	108 579.38
Total	-422 227.18	-422 227.18
TOTAL GENERAL	2 354 639.43	2 354 639.43

CHARGE le Maire et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,

2/ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU la loi de finances,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour le présent exercice,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014, comme suit :

	TAUX N-1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TH	22,51%	22,51%	901 500	202 928
FB	36,59%	36,59%	660 500	241 677
FNB	102,08%	102,08%	131 900	134 644
TP / T.P.U	0,00%	0,00%	0	0
TOTAL				579 249

Le Maire et le Receveur de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2015 (Rappel de la décision du 15.03.2016)

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT que le résultat de l'exercice 2015 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

CONSIDERANT que le résultat 2015 doit combler en priorité le besoin de financement,

APRES avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

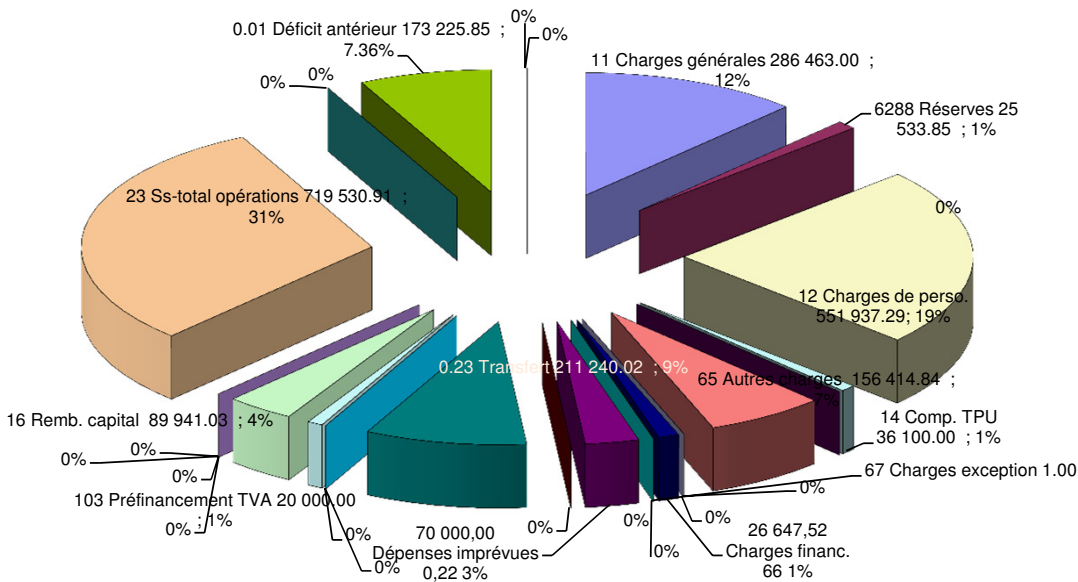
DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : RESULTAT 2015		(en Euros)
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		352 642,39
Résultat antérieur reporté		158 885,44
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT		
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2015 (001)		-173 225,85
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2015		-162 233,31
Besoin de financement		-335 459,16
AFFECTATION		
Affectation en réserve (1068)		335 459,16
Report en fonctionnement (002)		176 068,67

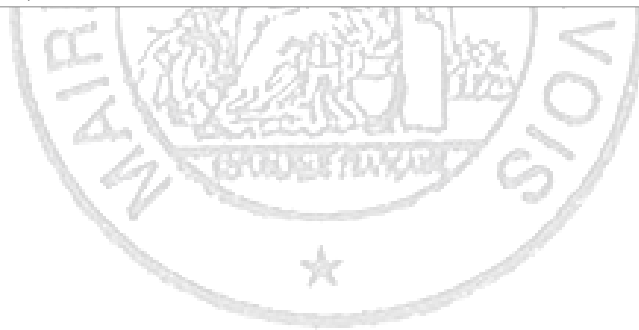


COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS
MAIRIE
11800 LAURE-MINERVOIS
BUDGET PRIMITIF 2016

DEPENSES B.P 2016

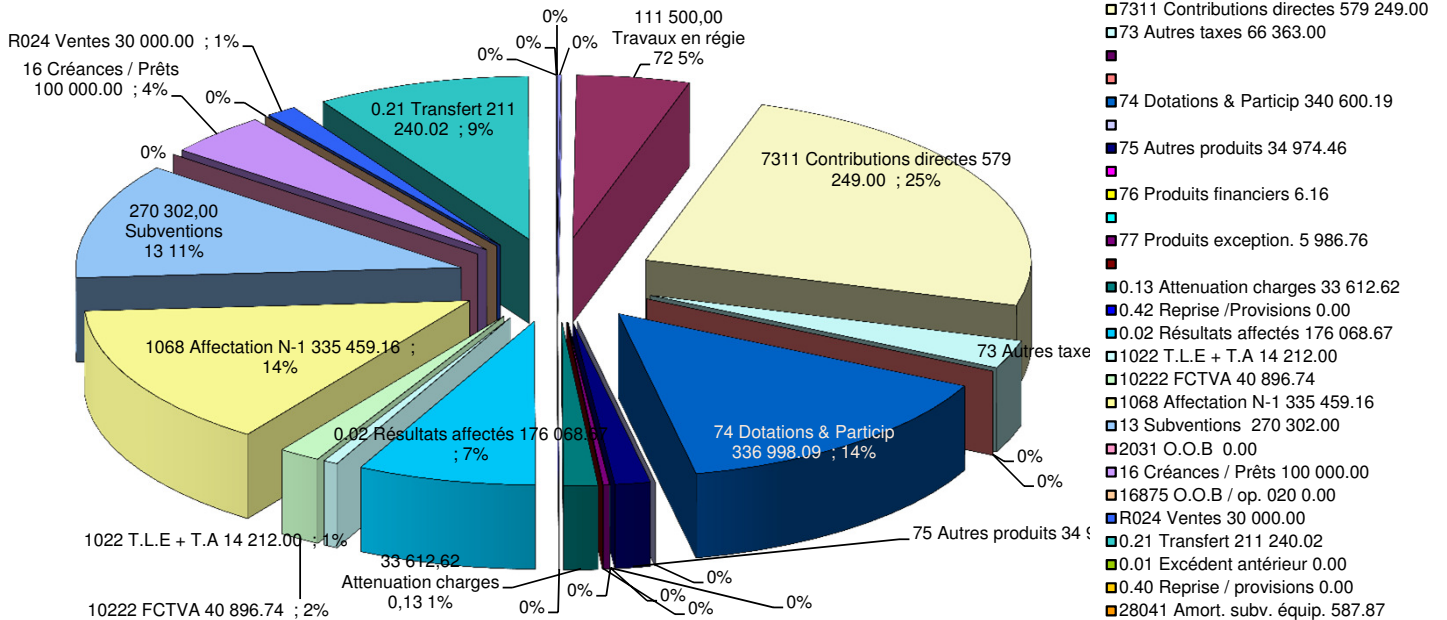


- 11 Charges générales 286 463.00
- 6288 Réserves 25 533.85
- 12 Charges de perso. 555 185.06
- 14 Comp. TPU 19 868.48
-
- 65 Autres charges 156 414.84
- 65 (Elus, cotisations, subv)
-
- 66 Charges financ. 26 647.52
-
- 67 Charges exception 1.00
- 6811 Amort. subv. équip. 587.87
- 0.22 Dépenses imprévues 70 000.00
-
- 0.23 Transfert 211 240.02
- 0.42 Prov. / Dotations 0.00
- 0.02 Déficit antérieur 0.00
- 103 Préfinancement TVA 20 000.00
- 16 Remb. capital 89 941.03
- 20 Immo. Inc.ONA 0.00
- 20 Frais d'études
- 21 Immo. Corporelles
- 23 Immob. en cours
- 23 Ss-total opérations 719 530.91
- 27 Créances 0.00
- 2031 Réserves 0.00
- 0.01 Déficit antérieur 173 225.85
- 0.40 Provisions 0.00
-



COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS
MAIRIE
11800 LAURE-MINERVOIS
BUDGET PRIMITIF 2016

RECETTES B.P 2016



OBJET : CONTRAT DE PRÊT AUPRES DE LA C.R.C.A.M - Budget 2016 (R1641 / M14)

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la commission des finances portant sur le principe de la réalisation d'emprunt pour assurer le financement d'opérations d'investissement.

Le président fait ressortir l'intérêt de recourir à un prêt pour finaliser le plan de financement des projets d'équipement suivants :

EMPLOIS			Taux	RESSOURCES		Taux
<i>Programmation 2016:</i>				Subvention Europe	0,00 €	0.00%
M 14	Budget général	1 002 697.79 €	100,00%	Subvention Etat	94 910.00 €	9.47%
			0,00%	Subvention Ets Publics	64 391.00 €	6.42%
M 49	Eau & Assainissement		0,00%	Subvention Région	33 000.00 €	3.29%
			0,00%	Subvention Département	63 001.00 €	6.28%
			0,00%	T.L.E + T.A	14 212.00 €	1.42%
			0,00%	T.V.A	40 896.74 €	4.08%
			0,00%	Autres recettes - OOB	366 047.03 €	36.51%
			0,00%	Participations - tiers	15 000.00 €	1.50%
			0,00%	Autofinancement	211 240.02 €	21.07%
			0,00%	Solde à financer	100 000.00 €	9.97%
Total		1 002 697.79 €	100,00%	Total	1 002 697.79 €	100,00%

Après consultation de plusieurs organismes financiers, il demande au conseil municipal de prendre connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc.

En faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux, le Président invite, en conséquence, le conseil municipal qui a déjà approuvé le principe, à se prononcer définitivement.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2336-3 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les budgets votés pour l'exercice en cours,

VU les tableaux de financement relatifs aux opérations d'investissement récapitulées ci-dessus,

CONSIDERANT le dossier qui lui a été soumis, afférent à l'affaire citée en objet, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc,

CONSIDERANT que:

- les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
- les conditions financières proposées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc correspondent aux besoins de la collectivité et à sa capacité de remboursement,

PROCEDE au vote :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE:

Article 1 : Caractéristiques du produit

Pour financer les dépenses d'investissement indiquées ci-dessus, la commune de Laure-Minervois contracte, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un emprunt dont les principales dispositions sont les suivantes :

Objet du financement	<i>Programme Financement 2016</i>
Montant	100 000.00€
Taux d'intérêt annuel	1.86% (taux fixe)
Valeur de base de l'index	
Base de calcul des intérêts	<i>mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours</i>
Versement des fonds	<i>Plusieurs tirages éventuels dans les 8 mois de la signature</i>
Durée initiale	15 ans (60 trimestres)
Périodicité de versement des échéances	<i>Trimestrielle (échéances constantes)</i>
Montant de l'échéance moyenne	<i>1 913.81EUR (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)</i>
Frais de dossier ou commission	150.00€
Taux effectif global annuel	1.894%
Amortissement	<i>Conforme au tableau annexé (amortissement progressif du capital)</i>
Remboursement anticipé	<i>possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un préavis : jours calendaires</i>
Références du contrat	<i>IP 01273556 CPASS 99381966000</i>

Article 2 : Autorisations

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus dont le projet sera annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet,

Le Maire et le Receveur Municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

PRECISE que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc accepte d'assurer un rôle de partenariat avec la commune de Laure-Minervois en procédant annuellement à l'analyse de sa gestion comptable et en s'obligeant à informer régulièrement les services communaux sur l'évolution du marché financier.

(en annexe le projet de convention)

DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES
et ASSOCIATIONS

☎- 0468118847 / Fax: 0468118855

Email : jean.baux@ca-languedoc.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

Hameau de Montquiers 11875 CARCASSONNE Cedex 9

Monsieur Jean LOUBAT
MAIRE de LAURE MINERVOIS
MAIRIE de LAURE
17, avenue des écoles
11800 LAURE MINERVOIS

A l'attention de Emile RAGGINI - Finances -

Objet : Proposition de financement LMT

N/Réf : IP 01273556 CPASS 99381966000

Montquiers le, vendredi 1er avril 2016

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'actualisation de nos précédentes offres, vous voudrez bien ci-après notre nouvelle proposition de financement pour le :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2016

Prêt à taux fixe - Classification suivant la charte GISSLER : 1A

Echéances constantes (amortissement progressif du capital)

Montant	Durée	Taux annuel	Échéance	Total intérêts	Taux trimestriel	Echéance	Total intérêts
100 000,00 €	15	1,87%	7 707,06 €	15 605,89 €	1,86%	1 913,81 €	14 828,66 €

➤ Conditions générales

La présente proposition est formulée sous réserve :

✚ d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits

Garantie de taux :

✚ proposition valable 15 jours à compter de la présente soit jusqu'au vendredi 15 avril 2016

✚ La signature du contrat interviendra au plus tard dans les 60 jours suivants

✚ **Tirages (éventuellement échelonnés) dans les 8 mois de la signature par le prêteur, dont le premier de 10% minimum à intervenir impérativement dans les 4 mois de la date d'édition (01/08/2016)**

Conditions de remboursement anticipé (à date d'échéance) :

✚ Indemnité financière en période de baisse de taux

✚ Indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts

Frais par dossier : **0,15% du montant du financement sollicité soit 150,00 €uros**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et, restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Le Chargé d'Affaires

Jean BAUX

0468781219 ed.raggini@orange.fr fax 0468783321 laure-minervois.mairie@wanadoo.fr

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE AGREE EN TANT QU'ETABLISSEMENT DE CREDIT 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Siège Social : avenue de MontPELLIÉRET MAURIN - 34977 LATTES CEDEX - SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE IMMATRICULEE SOUS LE N° ORIAS 07 025 828

Téléphone : 04 27 84 15 00 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) - Adresse Internet : www.ca-languedoc.com



RECAPITULATIF DE PRET

Votre conseiller

BAUX JEAN

Agence : COLL PUB SIEGE

Tél :

Financement de votre projet (Tous les montants du tableau ci-dessous sont exprimés en €.)

Prêts	Montant	Taux	Echéance hors assurance	Echéance ¹	Durée en mois	Durée différé / Anticipation	TEG	Coût du crédit	Frais de dossier	Parts sociales
Prêt	100 000,00	1,86%	0,00 ²	0,00 ²	180		1,88%	14 828,60	150,00	0,00

Echéancier prévisionnel (avec assurances obligatoire et facultative)

Echéance Trimestrielle	CRD	Intérêts reportés	Echéance		Intérêts	Assurance		Capital Amorti
			Hors ass.	Avec ass.		ADI	Chômage	
1	98 551,19 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	465,00 €	0,00 €	0,00 €	1 448,81 €
2	97 095,64 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	458,26 €	0,00 €	0,00 €	1 455,55 €
3	95 633,32 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	451,49 €	0,00 €	0,00 €	1 462,32 €
4	94 164,20 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	444,69 €	0,00 €	0,00 €	1 469,12 €
5	92 688,25 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	437,86 €	0,00 €	0,00 €	1 475,95 €
6	91 205,44 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	431,00 €	0,00 €	0,00 €	1 482,81 €
7	89 715,74 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	424,11 €	0,00 €	0,00 €	1 489,70 €
8	88 219,11 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	417,18 €	0,00 €	0,00 €	1 496,63 €
9	86 715,52 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	410,22 €	0,00 €	0,00 €	1 503,59 €
10	85 204,94 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	403,23 €	0,00 €	0,00 €	1 510,58 €
11	83 687,33 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	396,20 €	0,00 €	0,00 €	1 517,61 €
12	82 162,67 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	389,15 €	0,00 €	0,00 €	1 524,66 €
13	80 630,92 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	382,06 €	0,00 €	0,00 €	1 531,75 €
14	79 092,04 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	374,93 €	0,00 €	0,00 €	1 538,88 €
15	77 546,01 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	367,78 €	0,00 €	0,00 €	1 546,03 €
16	75 992,79 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	360,59 €	0,00 €	0,00 €	1 553,22 €
17	74 432,35 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	353,37 €	0,00 €	0,00 €	1 560,44 €
18	72 864,65 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	346,11 €	0,00 €	0,00 €	1 567,70 €
19	71 289,66 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	338,82 €	0,00 €	0,00 €	1 574,99 €
20	69 707,35 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	331,50 €	0,00 €	0,00 €	1 582,31 €
21	68 117,68 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	324,14 €	0,00 €	0,00 €	1 589,67 €
22	66 520,62 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	316,75 €	0,00 €	0,00 €	1 597,06 €
23	64 916,13 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	309,32 €	0,00 €	0,00 €	1 604,49 €
24	63 304,18 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	301,86 €	0,00 €	0,00 €	1 611,95 €
25	61 684,73 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	294,36 €	0,00 €	0,00 €	1 619,45 €
26	60 057,75 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	286,83 €	0,00 €	0,00 €	1 626,98 €
27	58 423,21 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	279,27 €	0,00 €	0,00 €	1 634,54 €
28	56 781,07 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	271,67 €	0,00 €	0,00 €	1 642,14 €
29	55 131,29 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	264,03 €	0,00 €	0,00 €	1 649,78 €
30	53 473,84 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	256,36 €	0,00 €	0,00 €	1 657,45 €
31	51 808,68 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	248,65 €	0,00 €	0,00 €	1 665,16 €
32	50 135,78 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	240,91 €	0,00 €	0,00 €	1 672,90 €
33	48 455,10 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	233,13 €	0,00 €	0,00 €	1 680,68 €
34	46 766,61 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	225,32 €	0,00 €	0,00 €	1 688,49 €
35	45 070,26 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	217,46 €	0,00 €	0,00 €	1 696,35 €
36	43 366,03 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	209,58 €	0,00 €	0,00 €	1 704,23 €
37	41 653,87 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	201,65 €	0,00 €	0,00 €	1 712,16 €
38	39 933,75 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	193,69 €	0,00 €	0,00 €	1 720,12 €
39	38 205,63 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	185,69 €	0,00 €	0,00 €	1 728,12 €
40	36 469,48 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	177,66 €	0,00 €	0,00 €	1 736,15 €
41	34 725,25 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	169,58 €	0,00 €	0,00 €	1 744,23 €
42	32 972,91 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	161,47 €	0,00 €	0,00 €	1 752,34 €
43	31 212,42 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	153,32 €	0,00 €	0,00 €	1 760,49 €
44	29 443,75 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	145,14 €	0,00 €	0,00 €	1 768,67 €
45	27 666,85 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	136,91 €	0,00 €	0,00 €	1 776,90 €
46	25 881,69 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	128,65 €	0,00 €	0,00 €	1 785,16 €
47	24 088,23 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	120,35 €	0,00 €	0,00 €	1 793,46 €
48	22 286,43 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	112,01 €	0,00 €	0,00 €	1 801,80 €
49	20 476,25 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	103,63 €	0,00 €	0,00 €	1 810,18 €
50	18 657,65 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	95,21 €	0,00 €	0,00 €	1 818,60 €

Ce document est le résultat d'un calcul effectué avec une calculatrice financière réalisé à l'initiative du consommateur. Il n'est en aucun cas un devis, une simulation, une offre de crédit et ne saurait avoir une valeur contractuelle. L'Assurance Décès-Invalidité est proposée par CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. 341 737 062 RCS PARIS, CNP IAM, S.A. au capital de 30 500 000 € entièrement libéré. 383 024 189 RCS PARIS Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15 - Tél : 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr - GROUPE CAISSE DES DEPOTS et PREDICA S.A. au capital de 960 754 065 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS.
L'Assurance Perte d'Emploi est proposée par CNP IAM, S.A. au capital de 30 500 000 € entièrement libéré. 383 024 189 RCS PARIS Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15.

Entreprises régies par le Code des Assurances.

(1) : avec assurances obligatoire et facultative.

(2) : Première mensualité après la période de différé.



51	16 830,60 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	86,76 €	0,00 €	0,00 €	1 827,05 €
52	14 995,05 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	78,26 €	0,00 €	0,00 €	1 835,55 €
53	13 150,97 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	69,73 €	0,00 €	0,00 €	1 844,08 €
54	11 298,31 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	61,15 €	0,00 €	0,00 €	1 852,66 €
55	9 437,04 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	52,54 €	0,00 €	0,00 €	1 861,27 €
56	7 567,11 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	43,88 €	0,00 €	0,00 €	1 869,93 €
57	5 688,49 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	35,19 €	0,00 €	0,00 €	1 878,62 €
58	3 801,13 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	26,45 €	0,00 €	0,00 €	1 887,36 €
59	1 905,00 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	17,68 €	0,00 €	0,00 €	1 896,13 €
60	0,00 €	0,00 €	1 913,81 €	1 913,81 €	8,81 €	0,00 €	0,00 €	1 905,00 €
Totaux			114 828,60 €	114 828,60 €	14 828,60 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €

Simulation établie le 01/04/2016

Votre conseiller se tient à votre disposition pour intégrer tout élément d'actualité et finaliser rapidement votre projet.

Ce document est le résultat d'un calcul effectué avec une calculette financière réalisé à l'initiative du consommateur. Il n'est en aucun cas un devis, une simulation, une offre de crédit et ne saurait avoir une valeur contractuelle. L'Assurance Décès-Invalidité est proposée par CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. 341 737 062 RCS PARIS, CNP IAM, S.A. au capital de 30 500 000 € entièrement libéré. 383 024 189 RCS PARIS Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15 - Tél : 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr - GROUPE CAISSE DES DEPOTS et PREDICA S.A. au capital de 960 754 065 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS.
L'Assurance Perte d'Emploi est proposée par CNP IAM, S.A. au capital de 30 500 000 € entièrement libéré. 383 024 189 RCS PARIS Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15.

Entreprises régies par le Code des Assurances.

(1) : avec assurances obligatoire et facultative.

(2) : Première mensualité après la période de différé.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du
14 avril 2016

Numéros d'ordre des délibérations prises:

du n°

8

au n°

9

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Rang	Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
1	Jean LOUBAT Maire		
2	Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint		
4	Geneviève FOURNIL 3 ^{ème} Adjoint		
5	Marie-Thérèse BONNAFOUS Conseillère Municipale		
6	Evelyne TISSOT Conseillère Municipale		
7	Fabienne MOLTO Conseillère Municipale		
8	Jacqueline TIBALD Conseillère Municipale	Jean LOUBAT	
9	Max AMOUROUX Conseiller Municipal		
10	Bernard GRACIA Conseiller Municipal		
11	Corinne DEVEZE Conseillère Municipale		
12	Guillaume BOU Conseiller Municipal	Emile RAGGINI	
13	Marie SIRVEIN Conseillère Municipale		
14	Julien BRIANC Conseiller Municipal		
15	Gauthier ESCUDERO Conseiller Municipal		

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

